

DELIBERATION
de la Commission de la Formation et la Vie Universitaire
de l'Université Bourgogne Europe

Séance du 6 mai 2025

Délibération n° 2025 – 06/05/2025 - 1

*Approbation du procès-verbal de la Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire du 7 avril 2025*

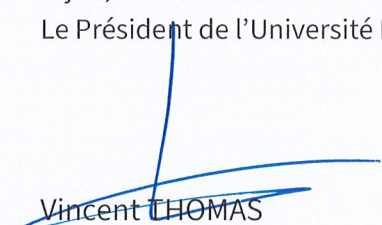
- VU le code de l'éducation,
- VU les statuts de l'Université Bourgogne Europe,

Effectif statutaire : 43 Membres en exercice : 43 Quorum : 22 Membres présents : 25 Membres représentés : 11 Total : 36	Refus de vote : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 36 Pour : 36 (unanimité) Contre : 0
--	--

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Bourgogne Europe, après en avoir délibéré, **approuve le procès-verbal de la Commission de la Formation et de la Vie du 7 avril 2025.**

Dijon, le 9 mai 2025

Le Président de l'Université Bourgogne Europe,


Vincent THOMAS

PJ : procès-verbal de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 7 avril 2025

Délibération transmise à la Rectrice de la région académique de Bourgogne
Franche-Comté, Chancelière de l'Université Bourgogne Europe

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement